

Médiatisation de la grève des enseignants de Côte d'Ivoire par la presse proche du pouvoir : *Le Patriote*, entre manipulation et propagande

Media coverage of the Ivorian teachers' strike by the pro-government press: Le Patriote, between manipulation and propaganda

Koffi Éric ATTA

Université Félix Houphouët-Boigny

akoffieric@gmail.com

Fambili Ali DIARRASSOUBA

Université Félix Houphouët-Boigny

WZEDAF2003@yahoo.fr

Michelle TOPÉ

Université Félix Houphouët-Boigny

michelletope@yahoo.fr

Résumé

En dépit du deuxième Protocole d'accord¹, des syndicats du ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) ont déposé un préavis de grève, qui a abouti à un arrêt de travail du 15 au 17 octobre 2024. La présente contribution vise à analyser le traitement de l'information de la grève par *Le Patriote*, quotidien proche du RHDP, parti au pouvoir en Côte d'Ivoire. Cette étude s'inscrit dans la perspective des théories du cadrage (G. Bateson, 1965) et de la propagande (J. Ellul, 1990). L'approche méthodologique, qualitative, est basée sur l'analyse des unes et des articles du journal durant cette période. Les résultats obtenus montrent que *Le Patriote* est un journal politique, politisé et militant, qui du fait de sa ligne éditoriale, distingue difficilement l'information de l'opinion, les faits des commentaires.

Mots clés : Médiatisation, grève, presse partisane, propagande, manipulation

¹ Protocole d'accord portant trêve sociale 2022-2027 entre le gouvernement ivoirien et les syndicats de la Fonction publique, signé le 08 août 2022.

Abstract

Despite the second Memorandum of Understanding, unions from the Ministry of National Education and Literacy (MENA) and Technical, Vocational and Apprenticeship Education (METFPA) filed a strike notice, which resulted in a work stoppage from October 15 to 17, 2024. This contribution aims to analyze how *Le Patriote*, a daily newspaper close to the RHDP, the ruling party in Côte d'Ivoire, covered the strike. This study adopts the perspectives of framing theory (Gregory Bateson, 1965) and propaganda theory (J. Elul, 1967). The qualitative methodological approach is based on an analysis of the newspaper's front pages and articles during this period. The results obtained show that *Le Patriote* is a political, politicized and militant newspaper, which, due to its editorial line, makes it difficult to distinguish between information and opinion, facts and comments.

Keywords: Media coverage, strikes, partisan press, propaganda, manipulation

Introduction

Le gouvernement ivoirien et les organisations syndicales des fonctionnaires et agents de l'État ont décidé, à travers un protocole d'accord signé le lundi 08 août 2022, de renouveler la trêve sociale signée en 2017², pour une durée de cinq ans. En dépit de cet accord, des syndicats du ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ainsi que d'autres de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA), ont déposé un préavis de grève, qui a abouti à un arrêt de travail du 15 au 17 octobre 2024. Le problème que cet article pose est celui du déséquilibre dans le traitement de l'information et quelques fois, la superficialité et même la prise de position de *Le Patriote*. En effet, dans la médiatisation de l'actualité portant sur la grève du 15 au 17 octobre 2024 dans le secteur de l'Éducation-Formation, le journal s'est focalisé sur la justification ou la consolidation des opinions du gouvernement et du Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), dont il est proche politiquement. Il semblait particulièrement soucieux de défendre les positions des autorités et du parti au pouvoir au moment où les observateurs et lecteurs s'attendaient à une présentation et une explication des faits d'actualité portant sur la question de la grève, ses réelles motivations, qui figurent dans le préavis de grève. Ainsi, cet arrêt de travail méritait d'être mieux expliqué aux lecteurs et citoyens.

² Protocole d'accord entre le gouvernement ivoirien et les syndicats de la Fonction publique, signé le 17 juillet 2017.

Pourquoi le quotidien *Le Patriote*, presse proche du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) utilise-t-il les techniques de propagande et de manipulation dans le traitement des actualités relatives à la grève des enseignants de Côte d'Ivoire du 15 au 17 octobre 2024 ?

La présente contribution vise à déterminer les facteurs explicatifs de l'utilisation de la manipulation et de la propagande comme procédés et techniques de traitement de l'information utilisées par *Le Patriote*, quotidien proche du RHDP, parti au pouvoir en Côte d'Ivoire.

Comme hypothèse, l'étude postule que l'accointance du journal *Le Patriote* avec le parti au pouvoir influence le traitement de l'information liée à la grève des enseignants du 15 au 17 octobre 2024.

1. Approche conceptuelle et théorique

1.1. Approche conceptuelle

1.1.1. Essai de compréhension des notions de manipulation et de propagande

1.1.1.1. La manipulation

Le nom « manipulation » provient du verbe manipuler, qui est issu du latin « *manipularer* », et signifie conduire par la main, tenir en les mains certains produits, objets en vue d'effectuer une opération selon le Dictionnaire de l'Académie française³. Par extension, ce verbe fait allusion au fait d'actionner à l'aide de la main. Au sens figuré, manipuler veut dire modifier ou falsifier quelque chose pour masquer ou déformer une réalité. C'est ainsi qu'on peut parler de la manipulation des chiffres ou des résultats d'une enquête. Par extension, manipuler quelqu'un, revient à l'amener à conformer son opinion, sa conduite à ce qu'on souhaite, en agissant sur son esprit par des pressions, des procédés détournés, des manœuvres adroites.

Selon P. Breton (1997), la manipulation répond à des critères étroitement imbriqués. Premièrement, la manipulation désigne une action violente et contraignante qui prive de liberté, les individus, qui y sont soumis. Cette violence n'est pas physique, mais psychologique et cognitive. Deuxièmement, elle s'appuie sur une stratégie élaborée, qui vise à tromper, à faire croire ce qui n'est pas : le message délivré est donc souvent mensonger.

1.1.1.2. La propagande

Du latin *propaganda*, *propaganda fide* signifiant la foi devant être propagée, le nom propagande renvoie selon le Dictionnaire de l'Académie française, à la Congrégation de la

³ Dictionnaire de l'Académie française, 9^e Édition, Fayard, 1980.

Propagande ou, elliptiquement, Propagande, ancien nom de la congrégation romaine fondée par Grégoire XV en 1622 pour propager la foi dans le monde (on disait aussi Congrégation pour la propagation de la foi). En 1982, la Propagande prit le nom de Congrégation pour l'évangélisation des peuples.

P. Breton (1997) considère la propagande comme une technique de manipulation psychologique, qui peut être définie comme une méthode de présentation et de diffusion d'une opinion de telle manière que son récepteur croit être en accord avec elle et en même temps, se trouve dans l'incapacité de faire un autre choix. Pour J.-M. Domenach (1979), la propagande est une tentative d'influencer l'opinion et la conduite de la société de telle sorte que les personnes adoptent une opinion et une conduite déterminée ou encore la propagande est le langage destiné à la masse ; elle emploie des paroles ou autres symboles que véhiculent la radio, la presse, le film...

La propagande a pour objectif d'exercer une influence sur des personnes et les groupes auxquels elle s'adresse, soit pour les faire agir dans un sens donné ; soit au contraire, pour les rendre passifs et les dissuader de s'opposer à certaines actions, menées par le pouvoir ou par un groupe (G. Durandin, 1993).

Les manipulateurs et les propagandistes utilisent une variété de techniques pour atteindre leurs objectifs. Parmi les plus courantes, on retrouve, la désinformation, la mal-information et la mésinformation.

La désinformation se caractérise par la diffusion intentionnelle de fausses informations dans le but de tromper, de manipuler ou de nuire à une personne, à un groupe ou à une cause. En ce qui concerne la mal-information, elle se caractérise par la diffusion délibérée de vraies informations dans un but nuisible. La mésinformation quant à elle, se produit lorsque des informations incorrectes sont diffusées sans intention malveillante.

La propagande est donc au regard de ce qui précède, un instrument de désinformation et même de diabolisation des enseignants grévistes avec pour effet d'inciter à une forme de désolidarisation des autres collègues enseignants.

1.2. Cadre de référence théorique

Au niveau de l'ancrage théorique, d'une part, nous inscrivons cette étude dans la théorie du cadrage médiatique (S. Lamoureux, 2019) et la manipulation dans la communication (E. Bernays, 2007), qui part de l'idée selon laquelle la réalité est présentée par les médias après avoir été soumise à un « cadrage ». Ce prisme déterminé privilégierait certains aspects et en

ferait disparaître d'autres. Le plus important est de comprendre que la façon dont les médias nous présentent la réalité, pourrait s'expliquer par leur volonté de déformer les faits sélectionnés selon les faits et les intérêts. D'autre part, nous abordons les prises de positions observées dans le traitement de l'actualité sur la grève par *Le Patriote*, sous l'angle de la propagande politique (G. Raulet, 2020), du clientélisme politique et de l'interaction entre journalistes et hommes politiques en Côte d'Ivoire. Nous considérons les partis pris dans le traitement de l'actualité et le déséquilibre dans le traitement de l'information comme une forme de déviation professionnelle.

2. Méthodologie et corpus de l'étude

L'approche méthodologique, qui se veut exclusivement qualitative, est basée sur l'analyse des unes et du contenu du journal durant cette période. En Côte d'Ivoire, plusieurs organes de presse sont proches du parti au pouvoir. Mais, selon l'objectif visé par cette étude, seulement *Le Patriote* rattaché au RHDP a servi de support d'analyse pour la réalisation cette étude. Le choix de cet organe de presse écrite repose sur un double motif. Le premier est relatif au fait que c'est le premier journal, qui s'est réclamé proche du RDR, parti mué en RHDP. Le second motif est dû au fait que ce journal a couvert de bout en bout cette grève en cumulant 5 publications faisant de cette actualité la une de ces parutions du lundi 14 au vendredi 18 octobre 2024. Au niveau des procédures de collecte, il s'est agi de procéder au préalable au recensement de l'ensemble des journaux ayant traité de la question de la grève des enseignants durant la période du 15 au 17 octobre 2025. En pratique, le recensement a consisté à classer le une et le contenu des journaux. Ce travail a pu être réalisé en s'appuyant sur deux principales sources de documentation, notamment l'internet (*abidjan.net titrologie*)⁴ et l'achat des journaux concernés par l'étude.

Au total, le corpus est constitué de 5 numéros du journal, qui se sont intéressés à l'information relative à la grève des enseignants, publiés du lundi 14 et vendredi 18 octobre 2024.

- *Le Patriote* N°7428 du 14 octobre 2024 ;
- *Le Patriote* N°7429 du 15 octobre 2024 ;
- *Le Patriote* N°7430 du 16 octobre 2024 ;
- *Le Patriote* N°7431 du 17 octobre 2024 ;
- *Le Patriote* N°7432 du 18 octobre 2024.

⁴ La *titrologie* désigne c'est le fait de lire et commenter les titres des journaux à la une pour se faire une opinion rapide des nouvelles.

3. Trajectoire du journal *Le Patriote*

3.1. Le Patriote : du journal d'opposition au journal du pouvoir et au pouvoir

Le quotidien *Le Patriote* est né dans le contexte du retour au multipartisme, qui s'est accompagné de la libération de la parole et la libéralisation de la presse imprimées. Fondé par un cadre d'un parti d'opposition d'alors, le Rassemblement des Républicains (RDR), au pouvoir depuis 2011, Feu Hamed Bakayoko, ce journal a été créé en comparaison aux missiles patriotes pour défendre des positions politiques. Proche du RDR et fondé en 1991⁵ par des partisans d'Alassane Ouattara, ce journal a subi des atteintes à la liberté d'expression par la suspension de parution⁶, l'agression physique de ses distributeurs et la destruction de son siège⁷ durant la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire.

En réalité, *Le Patriote* ne se prive pas d'adopter un ton critique contre les pouvoirs successifs ; ce qui fait de lui, une composante des instruments politiques du RDR. Dès l'arrivée au pouvoir du parti en 2011, le journal a voulu s'adapter à son nouveau statut, car de 1991 à 2011, cet organe de presse a soutenu un combat politique qui a abouti. Le média, qui avait le statut de journal proche d'un parti de l'opposition, est devenu un journal proche d'un parti au pouvoir. Il y a fondamentalement de nouvelles façons d'appréhender l'actualité. L'objectif premier du séminaire de Bassam était de nous adapter à notre nouveau statut. *Le Patriote* va s'adapter à son statut de journal d'opposition à celui de journal pro gouvernemental. Nous n'allons pas critiquer le pouvoir Ouattara comme on le faisait pour celui de Laurent Gbagbo ou les autres pouvoirs précédents, c'est évident.⁸

3.2. Le Patriote, un journal politique

Tableau : analyse des rubriques du journal

N° de la parution	Nombre de pages de la parution	Nombre de pages politiques	Rubriques du journal
7428 du 14 octobre 2024	12	5	- Actu Ivoire (politique) ;

⁵ Dépôt légal N°2700 du 18 juillet 1991.

⁶ « Jeudi noir pour la liberté d'expression à Abidjan | RSF [archive] », sur rsf.org, 5 novembre 2004 (consulté le 22 janvier 2025).

⁷ « Censure par vandalisme dans les rues d'Abidjan | RSF [archive] », sur rsf.org, 27 octobre 2004 (consulté le 22 janvier 2025).

⁸ Le Patriote N° 3512 du lundi 1^{er} août 2011, Interview de Charles Sanga, directeur de publication de *Le Patriote* à l'occasion du séminaire de de relance et de recadrage éditorial à Grand Bassam du 29 au 31 juillet 2011.

7429 du 15 octobre 2024	12	4	-Actu province (correspondants) ; -Actu éco ; -Actu société ; -Actu culture ; -Actu sport.
7430 du 16 octobre 2024	12	5	
7431 du 17 octobre 2024	12	5	
7432 du 18 octobre 2024	12	5	
Total	60	24	06
Pourcentage	100%	40%	

Source : Notre enquête, octobre 2024

Le Patriote est un quotidien de 12 pages. Le nombre de pages des 5 numéros étudiés est de 60 pages. Le journal contient 5 rubriques : Actu Ivoire (actualités politiques), Actu Province (actualités de proximité), Actu éco (actualités économiques), Actu société (actualités de société), Actu culture (actualités culturelles) et Actu sport (actualités sportives). D'une analyse quantitative, il ressort les observations suivantes.

Excepté, la parution du 15 octobre où la rubrique politique occupe 4 pages sur 12, soit 33,33%, l'actualité politique occupe 5 pages sur 12 dans les 4 autres numéros étudiés, soit 41, 66%. Sur l'ensemble des 5 numéros constituant le corpus, totalisant 60 pages, les rubriques politiques occupent 24 pages, soit 40%. On en déduit que certes, *Le Patriote* est un quotidien d'informations générales, mais une place de choix est accordée aux informations politiques. Ainsi, *Le Patriote* se présente comme un journal politique.

4. Le Patriote dans la logique de manipulation et de propagande dans le traitement de l'information relative à la grève des enseignants

4.1. Analyse des unes du journal

Figure N° 1 : *Le Patriote* du N °7428 du 14 octobre 2024



4.1.1. La une de *Le Patriote* du N° 7428 du 14 octobre 2024

En tribune et sous-tribune, où se placent le gros titre et l'événement le plus important de la une, on peut lire :

Fonction publique

Grève annoncée dans plusieurs secteurs

La grande majorité des syndicats disent non !

Des grèves illégales et injustifiées

Grève annoncée dans plusieurs secteurs

La majorité des syndicats disent non !

Des grèves illégales et sans fondements

La couleur rouge dominante attire l'attention du lecteur tandis que le point d'exclamation et les adjectifs qualificatifs « illégales », « manipulées » expriment l'émotion et la subjectivité dans le traitement de l'information relative à la grève. Il en est de même du groupe nominal « sans fondement », qui traduit la prise de position du journal.

Figure N° 2 : *Le Patriote* N° 7429 du 15 octobre 2024



4.1.2. La une de *Le Patriote* N° 7429 du 15 octobre 2024

Grève des fonctionnaires

Anne Ouloto rappelle les risques pécuniaires et disciplinaires

Ce titre fait allusion à une tentative d'intimidation et de dissuasion des grévistes.

ISSN : 2789-1674 GRAPHIES FRANCOPHONES NUMERO 009 DECEMBRE 2025

Figure N° 3 : *Le Patriote* N° 7430 du mercredi 16 octobre 2024



42.3. La une de *Le Patriote* N° 7430 du mercredi 16 octobre 2024

Arrêt de travail dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des affaires sociales...

Cette grève est manipulée !

La mauvaise foi de certains fonctionnaires et agents de l'État

Des revendications surréalistes

Quelques perturbations dans le secondaire à l'intérieur du pays

Trois membres du gouvernement appellent les grévistes à la raison

Cette une laisse transparaître le caractère partisan du journal et la subjectivité dont il fait montre dans le traitement de l'information liée à la grève. Le journal met un doigt accusateur sur les grévistes à partir des adjectifs « manipulée, surréalistes ». L'emploi de l'adjectif « quelques » montre que le Journal minimise la grève.

Figure N° 4 : *Le Patriote* N° 7431 du jeudi 17 octobre 2024



4.1.4. La une de *Le Patriote* N° 7431 du jeudi 17 octobre 2024

Conseil des ministres

Arrêt de travail à la Fonction publique/Amadou Coulibaly

« C'est une grève illégale et injustifiée »

La une rapporte les propos du ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amadou Koné. L'emploi des adjectifs qualificatifs « illégale et injustifiée » montre la subjectivité. En le faisant, le journal se positionne comme un média progouvernemental.

Figure N° 5 : *Le Patriote* N° 7432 du vendredi 18 octobre 2024



4.1.5. La une de *Le Patriote* N° 7432 du vendredi 18 octobre 2024

Le journal mentionne que le comité consultatif se saisit du dossier relatif à la grève. Ce ton neutre qui contraste avec ceux des unes précédentes, montre l'échec de la tentative de diabolisation des grévistes et la légitimité des revendications liées à la prime trimestrielle d'incitation.

4.2. Analyse des contenus du journal

4.2.1. *Le Patriote* N°7428 du 14 octobre 2024

L'article à l'intérieur du journal, signé d'Anzoumana Cissé à la page 4, est une analyse de l'actualité liée à la grève « La grève annoncée est illégale et inopportune ». Cette analyse est suivie d'un encadré intitulé « La majorité des enseignants se désolidarisent et privilégient le dialogue ». Ces deux articles se réfèrent à une rencontre entre le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation et le CES-ID, le MIDD et le SYNEPPCI, trois syndicats qui ont renoncé à la grève contre la majorité des syndicats qui ont décidé de se mettre en grève.

Tableau 1 : liste des syndicats non-grévistes et des syndicats grévistes

N°	Dénomination du syndicats	Observations
01	MIDD	Renonce à entrer en grève
02	SYNEPCI	Renonce à entrer en grève
03	CES-ID	Renonce à entrer en grève
04	CEPENSE-CI	Maintient le mot d'ordre de grève

05	PFEF	Maintient le mot d'ordre de grève
06	COSEPTFP-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
07	ESEF-CI	Maintient le mot d'ordre en grève
08	SYEENET	Maintient le mot d'ordre de grève
09	MOSASEF-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
10	SYNERGIE	Maintient le mot d'ordre de grève
11	MERCI	Maintient le mot d'ordre de grève
12	SYNEPACI	Maintient le mot d'ordre de grève
13	SERAP-CI	Maintient le mot d'ordre en grève
14	UNIC	Maintient le mot d'ordre de grève
15	SYNIOCI	Maintient le mot d'ordre de grève
16	UDENCI	Maintient le mot d'ordre de grève
17	COSEF-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
18	SNAPS-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
19	CDICI	Maintient le mot d'ordre en grève
20	SYNAPE-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
21	CODENCI	Maintient le mot d'ordre de grève
22	MLEE-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
23	SYNECAFOP	Maintient le mot d'ordre de grève
24	SYCAS	Maintient le mot d'ordre de grève
25	SYNPETP-CI	Maintient le mot d'ordre en grève
26	SINOVECI	Maintient le mot d'ordre de grève
27	CES-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
28	MEPEN-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
29	MEPSCI	Maintient le mot d'ordre de grève
30	UNETFPCE	Maintient le mot d'ordre de grève
31	SYNACIP-CI	Maintient le mot d'ordre en grève
32	FEFR-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
33	MESEF-RS	Maintient le mot d'ordre de grève
34	SYEPP-CI	Maintient le mot d'ordre de grève
35	SYNEMACPCI	Maintient le mot d'ordre de grève
36	CEEP-CI	Maintient le mot d'ordre de grève

37	MASEF-CI	Maintient le mot d'ordre en grève
38	MIACI	Maintient le mot d'ordre de grève
39	SYNEBA-CI	Maintient le mot d'ordre de grève

Source : notre enquête, octobre 2024

Ce tableau montre que 3 syndicats sur 39 signataires, du mot d'ordre de grève des 15, 16 et 17 octobre 2024, soit 7,39% ont renoncé à faire la grève après une rencontre avec la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation contre 36 syndicats qui ont maintenu le mot d'ordre de grève, soit 92,30%. On se rend compte que contrairement à l'exclamation du journal *Le Patriote* « La majorité des syndicats disent non ! », c'est plutôt la minorité qui dit non à la grève et la grande majorité maintient le mot d'ordre de grève.

En donnant des faux chiffres sur le nombre de syndicats devant entrer en grève, *Le Patriote* est dans la manipulation et la propagande.

Sur le caractère illégal de la grève, l'analyse faite par le journal oppose le préavis de grève au le protocole d'accord⁹ entre le gouvernement et les syndicats du secteur public, qui a pour objet de :

- préciser et confirmer les points d'accord portant sur les doléances et revendications des Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
- consolider les acquis et s'assurer de la mise en œuvre de l'accord conclu ;
- favoriser la stabilité sociale et économique de la Côte d'Ivoire par un climat social apaisé ;
- continuer d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des Fonctionnaires et Agents de l'État ;
- respecter une trêve sociale sur la période du protocole ;
- mettre en place un comité de suivi permanent de la mise en œuvre de l'accord.

Pourtant, le droit de grève est consacré par la Constitution de 2016¹⁰, qui stipule que « Le droit syndical et le droit de grève sont reconnus aux travailleurs du secteur privé et aux agents de l'Administration publique. Ces droits s'exercent dans les limites déterminées par la loi. » et garanti par le Statut général de la Fonction publique¹¹, qui dit : « Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires pour la défense de leurs intérêts professionnels individuels et collectifs. Il s'exerce sous réserve du respect de la liberté du travail, de l'épuisement de toutes les voies de

⁹ Protocole d'accord portant trêve sociale 2022-2027 entre le gouvernement ivoirien et les syndicats de la Fonction publique.

¹⁰ Article 17 de la Constitution ivoirienne. 16 novembre 2016.

¹¹ LOI N° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut général de la Fonction publique.

négociations et de la garantie d'un service minimum dans les secteurs définis par décret pris en Conseil des Ministres. »

4.2.2. *Le Patriote* N°7429 du 15 octobre 2024

L'article à l'intérieur du journal est intitulé « Grève annoncée pour ce mardi » à la page 4, est une déclaration de la ministre en charge de la Fonction publique en insistant sur le fait que « Le non-respect de la procédure expose les contrevenants à des sanctions pécuniaires ».

La une et le contenu de *Le Patriote* N°7429 du 15 octobre 2024 mettent en évidence la manipulation par l'intimidation et la dissuasion des grévistes.

À la page 4 du journal, Thierry Latt, fait une analyse à partir des titres comme :

Grève dans le secteur éducation

La mauvaise foi de certains enseignants

Des revendications surréalistes...voire farfelues

Le lexique péjoratif « mauvaise foi », revendications surréalistes, farfelues » est une tentative de diabolisation des enseignants grévistes.

4.2.3. *Le Patriote* N°7430 du 16 octobre 2024

Le journal relaie les propos du porte-parole du gouvernement.

Amadou Coulibaly à propos de la grève des enseignants

« C'est une grève illégale et injustifiée »

Dans son analyse à la page 5 du journal, Raoul Saint Fort rappelle les acquis de la deuxième trêve sociale à savoir, la promulgation de la loi sur nouveau Statut général de la Fonction publique, l'opérationnalisation du Comité consultatif de la Fonction publique, la revalorisation de l'indemnité de transport et celle des allocations familiales, l'extension de l'indemnité de logement à tous les fonctionnaires et l'instauration d'une prime exceptionnelle annuelle aux fonctionnaires et agents de l'État. En faisant le point des acquis de la trêve sociale, *Le Patriote* se fait le porte-parole du gouvernement.

Pour toutes ces raisons, le journaliste conclut que la grève déclenchée par les enseignants est illégale et injustifiée. Au 3^e jour de grève, aucun compte rendu, aucun reportage, aucune enquête, aucun dossier sur la grève, aucun article de terrain n'a été publié par le journal. Cette manière de traiter l'information relative à la grève dans le secteur Éducation-formation

s'apparente à la censure où *Le Patriote* a fait le choix de modifier ou faire abstraction des informations, des opinions, des images sur la grève ou même de ne pas les diffuser.

Pendant ce temps, la grande une du journal au troisième jour de grève, accorde à la une place de choix à l'actualité politique à travers la grande une « la victoire du RHDP au premier tour en 2025. À partir d'une analyse, DM rappelle les acquis.

4.2.4. *Le Patriote* N°7431 du 17 octobre 2024

Le contenu du journal relaie les propos du porte-parole du gouvernement

Amadou Coulibaly à propos de la grève des enseignants

« C'est une grève illégale et injustifiée »

Dans son analyse à la page 5 du journal, Raoul Saint Fort rappelle les acquis de la deuxième trêve sociale à savoir, la promulgation de la loi sur le nouveau Statut général de la Fonction publique, l'opérationnalisation du Comité consultatif de la Fonction publique, la revalorisation de l'indemnité de transport et celle des allocations familiales, l'extension de l'indemnité de logement à tous les fonctionnaires et l'instauration d'une prime exceptionnelle annuelle aux fonctionnaires et agents de l'État. En faisant le point des acquis de la trêve sociale, *Le Patriote* se fait le porte-parole du gouvernement.

Pour toutes ces raisons, la grève déclenchée par les enseignants est illégale et injustifiée. Au 3^e jour de grève, aucun compte rendu, aucun reportage, aucune enquête, aucun dossier sur la grève, aucun article de terrain. Cette manière de traiter l'information relative à la grève dans le secteur Éducation-formation s'apparente à la censure où *Le Patriote* a fait le choix de modifier ou faire abstraction des informations, des opinions, des images sur la grève ou même de ne pas les diffuser. Pendant ce temps, la grande une du journal au troisième jour de grève, accorde à la une place de choix à l'actualité politique à travers la grande une « la victoire du RHDP au premier tour en 2025.

4.2.5. *Le Patriote* N°7432 du 18 octobre 2024

À l'intérieur du journal, DM relate que le comité consultatif décide d'adresser la question de la prime de manière exhaustive à la page 10. Ceci est une reconnaissance de la légitimité et des fondements de la grève. Le journal rapporte que le comité a décidé d'analyser tous les points de revendication, notamment, l'examen des revendications relatives aux primes ; ce qui paraît paradoxal vu que dans les articles précédents, le journal a minimisé et banalisé l'actualité sur

la grève avant d'en reconnaître la légitimité par la publication de la rencontre entre les syndicats grévistes et les autorités gouvernementales.

Au total, l'analyse des différentes unes et des contenus des numéros de *Le Patriote* parus du 14 au 18 octobre 2025, révèle sans ambiguïté une orientation partisane et un alignement idéologique sur les positions du gouvernement ivoirien et du parti au pouvoir, le RHDP. À travers ses unes, ses titres et le contenu de ses articles, le journal se positionne comme un relais du discours officiel du RHDP, cherchant à légitimer l'action gouvernementale tout en délégitimant les revendications syndicales.

En définitive, l'analyse des différentes une et des contenus du journal met en lumière l'évidence du caractère partisan de *Le Patriote*, malgré les appels à la neutralité, au professionnalisme et à la professionnalisation. Elle invite à une réflexion plus large sur la responsabilité sociale des médias en contexte de tensions sociopolitiques et sur la nécessité d'un renforcement de l'éthique journalistique pour garantir une information équilibrée, au service du public et non d'intérêts partisans.

5. De la question de l'influence des sources de financement du journal sur ses contenus éditoriaux

Les résultats de cette étude montrent que la collusion entre les sources de financement des médias (forces politiques et publicité) reste une problématique cruciale pour la responsabilité sociale et sociétale des médias. Les théories du cadrage médiatique, de la manipulation dans la communication et celle du clientélisme politique viennent traduire l'interdépendance des champs politiques, économiques et journalistiques.

La médiatisation de la grève par *Le Patriote* a relevé que sa ligne éditoriale dépend du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix, parti au pouvoir en Côte d'Ivoire. Cette position complète celle affichée par *Fraternité Matin* sous le parti unique (PDCI-RDA) en Côte d'Ivoire, qui était un média militant avec des journalistes militants. C'est que souligne M. Fierens (2021) en indiquant que *Fraternité Matin* dès sa création, était un outil politique au service du PDCI, car le parti unique entendait alors repenser l'aspect essentiellement revendicatif de la propagande. C'est dans ce contexte qu'Houphouët-Boigny a fait de la presse écrite un véritable outil de communication, c'est à dire une composante de son action politique.

L'étude s'inscrit dans la perspective de la recherche de P. Champagne (1995), qui a analysé les liens étroits entre le journaliste et la politique et l'économie. Pour lui, l'histoire du journalisme pourrait bien être, pour une grande part, l'histoire d'une impossible autonomie, ou si l'on veut s'exprimer de moins pessimiste, l'histoire sans fin d'une autonomie toujours à reconquérir parce que toujours menacée par les forces politiques et économiques. La production journalistique est fortement commandée par les conditions sociales, en particulier politiques et économiques, dans laquelle elle s'organise.

Dans le même logique, S. B. Oro (2019) a mené une étude sur les médias d'opinion à propos de leur attitude et des hommes politiques à qui ils sont inféodés durant la situation de crise et de guerre dans laquelle la Côte d'Ivoire s'est retrouvée de 2002 jusqu'en 2010. L'auteur a révélé que les attitudes des médias d'opinion se traduisent foncièrement et principalement par un manque de ferveur dans la défense de l'intérêt national et donc de l'État ivoirien en difficulté face aux calculs politiques et au manque d'éthique de la presse politique. Il a conclu que les Ivoiriens perçoivent principalement les journaux de la presse d'opinion comme des manipulateurs, peu objectifs et faisant preuve de mauvaise foi dans le traitement de l'information.

Dans ses travaux, C. Gnonzion (2017) avait déjà démontré que les journaux partisans ivoiriens sont prisonniers des idéologies de partis politiques, dont ils sont proches, au détriment d'un traitement plus professionnel et objectif de l'information. Dans leur couverture de l'actualité, les journaux ivoiriens d'opinions limitent leur traitement aux aspects idéologiques et partisans en faisant le choix de ne pas aborder le débat de fond, en cherchant simplement à enfoncer l'adversaire ou à encenser un parti politique selon sa proximité idéologique avec le journal.

En réalité, le début des années 90, marqué par le retour au multipartisme en Côte d'Ivoire et qualifié printemps de la presse, a favorisé l'émergence de la presse partisane, de journaux et journalistes militants, qui sont peu soucieux de l'exactitude des faits et de la vérité journalistique, qui mettent met avant leurs appartenances politiques, mais oublient totalement les règles du métier de journaliste. Un journal financé par un homme politique et des journalistes payé par un parti politique sont à leurs mercis¹². Cependant, les journalistes professionnels devraient bien s'aligner sur le code d'éthique et de déontologie du journaliste ivoirien¹³, qui les invitent à ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui de publicitaire ou de

¹² Yao Noel, président des Journalistes de la Presse Libre africaine, à l'occasion Dixième session de La Quinzaine du numérique, organisée par le Réseau des professionnels de la presse en ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELICI) à Abidjan, 17 mai 2021.

¹³ Nouveau code d'éthique et de déontologie du journaliste ivoirien, 1992.

propagandiste, à être indépendant vis-à-vis des forces économiques, politiques et à ne jamais participer dans l'exercice du métier, à une entreprise de manipulation de l'information.

Conclusion

Cet article a porté sur la « Médiatisation de la grève des enseignants de Côte d'Ivoire par la presse proche du pouvoir : *Le Patriote*, entre manipulation et propagande ». Le problème qu'il posait, est relatif au déséquilibre dans le traitement de l'information, à la superficialité et même à la prise de position de ce journal. Il visait à déterminer les facteurs explicatifs de l'utilisation de la propagande et la manipulation comme procédés et techniques de traitement de l'information utilisées par *Le Patriote*, quotidien proche du RHDP, parti au pouvoir en Côte d'Ivoire. Comme hypothèse, l'étude postulait que l'accointance du journal avec le RHDP influence le traitement de l'information liée à la grève des enseignants en octobre 2024. La théorie du cadrage et la manipulation dans la communication sous l'angle du clientélisme politique et de l'interaction entre journalistes et hommes politiques en Côte d'Ivoire, ont été mobilisées pour mener à bien la recherche. L'approche méthodologique qualitative est basée sur l'analyse de la une et du contenu du journal durant la grève. Les résultats obtenus ont confirmé que *Le Patriote* est un média politique, politisé et militant, qui du fait de sa ligne éditoriale et son positionnement, distingue difficilement l'information de l'opinion, les faits des commentaires.

Les accointances entre le journal, le RHDP (parti au pouvoir) et le gouvernement sont la preuve que la ligne éditoriale du journal est influencée par les sources de financement alors que ce qui caractérise les journalistes et les médias, c'est l'indépendance, la neutralité, l'objectivité et le professionnalisme. Le journaliste peut écrire sur les autres métiers dont la politique, mais il ne doit pas se substituer à ceux qui ont choisi de faire de la politique, leur métier. Il ne doit pas se substituer aux politiciens (C. Gnonzion, 2017). Quand il se substitue aux politiques, il cesse d'être un journaliste et n'exerce plus le journalisme. Donc, le fait qu'on veuille écrire sur le social, qu'on veuille écrire sur les assureurs, qu'on veuille écrire sur des banquiers, ne doit pas faire de nous, des cadres de banques, ne doit pas faire de nous des cadres d'assurances. Le fait qu'on écrive sur l'éducation ne doit pas faire de nous des enseignants. Le fait qu'on écrive sur les faits divers ne doit pas faire de nous des bandits.

Bibliographie

BERNAYS Edward, 2007, *Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Paris, Éditions Zones.

BRETON Philippe, 2000, *La Parole manipulée*, Paris, La Découverte.

CHAMPAGNE Patrick, 1995, « La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique », *Revue Hermès*, N° 17-18, p. 215-229.

CONSTITUTION IVOIRIENNE, 2016

DOMENACH Jean-Marie, 1979, *La propagande politique*, Paris, PUF.

DURANDIN Guy, 1993, *L'information, la désinformation et la réalité*, Paris, PUF.

ELLUL Jacques, 1990, *Propagandes*, Paris, Economica.

FIERENS Marie, 2021, « Journalisme et politique en Côte d'Ivoire (année 1930-1964) : itinéraires croisés d'une profession », *Revue d'Histoire contemporaine de l'Afrique*, N°1, p. 98-118.

GNONZION Célestin, 2017, « Le Traitement médiatique du transfèrement de Laurent Gbagbo à la Haye par trois quotidiens ivoiriens entre 2011 et 2012 », *European Scientific Journal*, Vol.13, N° 11, p.18-33.

LAMOUREUX, Samuel, 2019, « Et si le cadrage médiatique provenait... de l'encadrement des journalistes ? », *Les Cahiers du journalisme - Débats*, 2019, vol. 2, n°3, p. 35-40.

LOI N° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut général de la Fonction publique.

ORO Sylvain Blaise, 2019, « Étude de la perception des médias d'opinion et intérêt national en Côte d'Ivoire », *RELACOM*, N° 12, p. 51-67.

NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU JOURNALISTE IVOIRIEN, 1992.

RAULET Gérard , 2020, *La théorie de la propagande dans son contexte. Les réflexions de la Théorie critique sur le fascisme pendant l'exil*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.